

Propos d'un vieux garçon : j'habite sur le derrière

Autor(en): **Bert-Net**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 24

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou sur espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1^{er} étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph Favey. Grognuz et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen	Fr. 1 50 » 2 50
La vilhe melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz	» 1 —

LES PREMIERS BALLONS EN SUISSE

DES milliers de personnes ont assisté, il y a quinze jours, aux prouesses des aviateurs sur les Plaines-du-Loup, près de Lausanne. Ce spectacle les a vivement intéressées; il ne leur a pas tourné la tête. Préparées par la lecture des journaux illustrés, nombre d'entre elles, tout en acclamant les hommes volants, ont trouvé bien naturel qu'ils se comportassent chez nous comme se comportent ailleurs des centaines de leurs frères montant biplans ou monoplans. On était moins blasé que cela à la fin du XVIII^{me} siècle, et il n'y a qu'à feuilleter les publications de cette époque pour se faire une idée de l'enthousiasme que suscita le départ des montgolfières à Soleure, à Bâle, à Berne, à Zurich, à Lucerne, à Genève.

Il y avait quelques mois à peine que les frères Etienne et Joseph Montgolfier, fabricants de papier à Annonay, avaient lancé leur premier ballon gonflé à l'air chaud (5 juin 1783), que dans diverses régions de la Suisse ils trouvèrent de nombreux imitateurs, si bien que certains cantons se virent contraints de prendre des mesures sévères pour prévenir les accidents. Un mandat du gouvernement bernois, du 22 mars 1784, interdit sous peine d'une forte amende le lâcher des engins « dits ballons », portant un réchaud allumé, à cause du danger d'incendie, et n'autorise que les expériences au moyen des aérostats gonflés au « gaz inflammable » (hydrogène).

Le 24 mai 1784, à Kienberg près Olten, deux maisons à toiture de chaume faillirent être incendiées par une montgolfière, dont le réchaud mit le feu à une palissade, ainsi qu'à un arbre fruitier. Sur quoi, le gouvernement soleurois ordonne qu'aucune « machine aérienne » ne volera désormais sans son autorisation, et que les contrevenants seront frappés d'une amende de 50 livres.

L'année suivante, le même gouvernement autorise le lancement d'une montgolfière confectionnée par quelques habitants de Soleure et dont ils se proposent d'embellir une fête de bienfaisance à l'intention de l'orphelinat de leur ville. « Ce ballon, disait un *Avertissement au public*, est non seulement fort bien établi, mais encore d'un gracieux effet. Sa forme est presque

entièrement sphérique. Il mesure 45 pieds de haut et 40 pieds de diamètre. Son volume est de 33,493 pieds et 576 pouces. Il sera rempli de gaz montgolfique. Avec ce qu'il emportera dans les airs, il pèsera 4 quintaux et 31 livres. Au reste, il se signalera de lui-même à l'attention de tous. Surpassant d'autres ballons dans son vol, ainsi que dans l'intention qui le fait partir, il ira proclamer bien haut dans le ciel, par dessus les nuages, les sentiments philanthropiques animant nos charitables dames et messieurs. »

A la même époque, on vit s'élever à Lucerne un ballon ayant la forme d'un octaèdre, construit par le moine Conrad Guggenbühler. Bien que le gaz dont il était gonflé n'eût pas été chauffé, de peur d'un accident, il atteignit une hauteur de 800 pieds, ce qu'on trouva merveilleux.

Le naturaliste et mathématicien David Breitinger lança à Zurich, en mai 1784, « le premier ballon construit dans cette ville selon les principes des frères Montgolfier ». Cet événement donna naissance à une foule d'écrits en prose et en vers. L'ascension devait avoir lieu le 8 mai; un vent assez violent la fit ajourner au 11, jour où elle réussit admirablement. Ces journées inspirèrent deux impromptus à l'un des curieux accourus à Zurich, Joseph von Beroldingen, chanoine de Spire et d'Hildesheim. Il envoya le premier à la Société helvétique, à Schinznach, dont il était l'admirateur passionné, et dédia le second à l'École secondaire de jeunes filles, qui venait de se fonder à Zurich.

Voici une traduction à peu près littérale de ces deux petits morceaux :

Le 8 mai.

Souffle seulement, vent taquin.
Au ballon montant dans la nue,
Je préfère le beau jardin
Dont s'est tant régalé ma vue :
Zurich l'avait fleuri partout
De ses filles les plus jolies...
Que bûche devienne du coup
L'insensible à telle magie !

Le 11 mai.

Noble, calme, presque timide,
Poussé par un gaz pur,
Le beau ballon dans l'air limpide
Gagna vite l'azur.
Ainsi s'élèvera votre âme,
O mes chères enfants,
Pourvu que, claire et sainte flamme,
Elle échappe aux méchants.

Une des expériences aéronautiques qui firent en Suisse le plus de sensation, ce fut celle du ballon parti de Bâle le 12 avril 1784 et qui atterrit près de Soleure, ayant, suspendu à son filet, un cabri enfermé dans une cage d'osier. A la grande surprise de ceux qui le recueillirent, l'animal n'avait nullement souffert de son singulier voyage. Un poète du crû, dont le nom ne nous a pas été conservé, rima à cette occasion le morceau que voici :

Le bouc et le cabri.

Par notre aérienne berline,
Un chevreau pimpant et fringant
Des rives du Rhin s'achemina.
— Hé! fait un bouc à cet enfant,
Que de choses, mon petit maître,
Tu vis pour sûr de toute part,
Toi qui lorgnas par la fenêtre
Des hardis châteaux du brouillard !
Bâle, la ville et les campagnes,
Soleure, ses prés, ses vergers,
Ses noires forêts, ses montagnes,
Même les pâtres, les bergers,
Chaque buisson, chaque brin d'herbe,
Il n'est rien sur quoi n'ait plané
Ton regard en ce vol superbe !
— Frère, répond le nouveau-né,
Je laissai toutes ces fadaïses
Et dans mon panier de jonc
Ne songeai qu'à prendre mes aises.
— Parbleu ! tu suivis la façon,
Ne l'en déplaise,
Des voyageurs hurluberlus
Qui n'ont jamais rien vu.

Du haut de leurs aéroplanes, les hommes oiseaux voient-ils plus de choses que n'en vit le cabri de cette fable ? Ils devraient bien nous le dire.
V. F.

Leçon de chimie. — Le professeur :
— Avec quoi purifie-t-on le sucre, brute ?
L'élève : Avec du noir, animal.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

J'habite sur le derrière.



Comprenez-vous bien toute l'importance de cette simple constatation ? Avez-vous jamais réfléchi à l'influence que peut avoir sur les destinées d'un homme le fait d'habiter une chambre donnant non sur la rue, mais sur le derrière de la maison ?

Loin des bruits du dehors et des mouvements de la vie active et fiévreuse de la cité, l'homme qui habite sur le derrière est un isolé, presque un paria. Toutes sortes de choses lui sont interdites.

Il ne peut pas être pompier, — il n'entendrait pas les signaux d'alarme. — Il ne peut être reporter, — il ne sait rien de ce qui se passe —. Il ne peut même pas être amoureux.

— Mais pourtant ? direz-vous.
— Je vais vous le prouver.

Je vous ai donc dit que j'habite sur le derrière. Je vous avouerais aussi, qu'hélas, j'ai été amoureux. C'est un faible pardonnable. Vous verrez ce qu'il m'en a coûté de vouloir concilier les deux choses.

J'aimais une jeunesse adorable (elles le sont toutes, du reste, quand on aime). Elle avait des yeux de jais, des cheveux d'ébène, un sourire divin, une taille souple comme un jonc et riche de cette richesse plus désirable que tous les trésors d'un Rockefeller.

¹ Nous puissions ces renseignements dans une série d'intéressants articles du *Neues Solothurner Wochenblatt*.

Chaque soir, je la rencontrais et nous partions tous les deux pour une longue promenade dans la campagne embaumée.

O tendres épanchements, extatiques rêveries ! Heures trop tôt passées ! Heures douces au souvenir !

Un soir, je ne trouvais pas ma petite amie à notre habituel rendez-vous. Les jours suivants non plus. Dès lors, elle ne vint plus jamais. Et dans ma petite chambre, sur le derrière, je restai seul à maudire l'ingrate et à pleurer sa trahison.

Bien longtemps après, je causais avec un intime, quand le nom de l'infidèle fut prononcé par hasard. C'est alors que je sus ce qui s'était passé.

Un jour, ma petite amie était un peu en avance. Un jeune homme, habitant la même maison que moi, mais du côté de la rue, fit la connaissance de la jeune fille et l'emmena. Quand j'arrivai, il n'y avait plus personne : un intrus avait pris ma place et... dès lors, la garda.

« Tu ne le savais pas ? fit mon ami. Mais » cela s'est passé au vu de tout de tout le quartier ! Comment se peut-il que tu ne te sois jamais rencontré avec ton rival ? »

— Que veux-tu ; il vivait sur le devant, et moi... sur le derrière. BERT-NET.

Sur les murs. — Les grands murs, dans les villes, prennent tous les jours plus d'intérêt, avec le développement constant de l'affichage. Ce n'est pas à dire, certes, que toutes ces affiches attirent l'œil de façon plaisante. Il en est qui le repoussent, au contraire, par leur laideur ou leur sottise prétention, d'autres qui le laissent indifférent par leur désespérante banalité.

Il en est d'autres, en revanche, qui appellent l'œil et le retiennent agréablement, ainsi, par exemple, celle d'*Orphée*, de Jean Morax, celle de la *Fête cantonale de gymnastique de Payerne*, du peintre Frédéric Rouge, deux artistes connus, et d'autres encore. Mais si nous nous arrêtons à ces deux, c'est qu'on les peut voir en ce moment, où elles tiennent le record de l'actualité.

La seconde sort des ateliers de la maison de lithographie Dénéraz-Spengler, à Lausanne. On peut se la procurer au prix de fr. 2, sur papier de luxe et signée de l'auteur, en s'adressant au Comité de Presse, à Payerne, ou à Lausanne, à la librairie Payot et Cie.

LÈ ZOZI SU LE LAO¹

LAI avâi dza grand teimps qu'on devésâve dinse per tsi no qu'on voliâve volâ pè Lozeno, su le Lâo, que l'è voliü assebin vère clli commerce. Lâi su dan zu, l'autra demêndze, avoué mon parapiodze, on parapiodze tot nâovo, et ma fenna que tot cein que l'avâi vu volâ tant qu'ora l'è dâi tavan, dâi coinceire et quauque z'ozî. On sè lâi è pas trovâ tot solet de per tsi no. Lâi ètant ti : lo Grand Louis, David à Tinbon, Janeau à Recoulon, Pierre à Madelon, etcètra ; vo dio que lâi avâi la maîti dâi dzein de Roliebot. Crâio qu'èin avâi assebin rîdo de pè Lozena, mâ l'è z'è pas ti cognu. La Marienne sè serrâve bin fet contre mè po pas sè pèdre ; avoué on mouf dinse, n'est pas bin defecilo. Fasâi asse tsau qu'âi mèsso. La Marienne l'a voliü on coup âovri son parasèlâo, mâ dâi mau l'honnito l'ant coumeinci à criâ : « Hé, là-bas, fermez voi votre parasoleil, » et l'a faliu atiütâ et sè laissi grehî.

Tot d'on coup, vaitcè qu'on ôt onna granta brison, quemet sè lâi avâi on mécanique, avoué de la fougâre. Et lè dzein l'ant coumeinci à bramâ : « La réoplane ! la réoplane ! » et, à la vi, on a vu dzefâ via on affère que sè mef à montâ, à montâ ; on arâi djurâ que sè voliâve aguèhî su lè niôle.

L'ètai on engin quemet onna damuzalla — pas onna gaupa, mâ clliau damuzalla que verouneant per dessus lè z'étang, on fi de serpeint se vo voliâi. — On lâi vayâi sè grante z'âle, son

grand tiu ein derrâi, et fasâi adî sa mîma brison et prevolâve bin pe hiaut que lè publiö. Que cein ètai biau. Clli que n'a pas vu cein n'a rein vu. Verîve ein riond tot à l'einto dâi dzein, dâi coup montâve on boquenet, dêcheindâ et pu... hardi ein riond, hardi ein riond, quemet on benosî que va chautâ su onna dzenelhie. T'i possibliö, tot parâi ! Qu'on pouaisse manigancî dâi affère dinse. Et noutron menistre que no desâi à n'on pridzo que lè z'air l'ètai lo royaume dau bon Dieu et faillâi lo lâi laissi. Se vayâi cein portant, derâi pas la mîma tsousa. D'ailleu, du lè niôle ein amont, lâi reste oncora on rîdo bet.

Ein avâi oncora dâi z'autro que volâvant ; ion de lau z'engin resseimbliâve à onna grocha dzenelhie, n'allâve pas pi tant hiaut mâ adî de son mîmo pas, quemet onna rattavolâre.

Quan lo premi l'è z'u redêcheindu tant qu'avau, l'è bramâ bin fè : « Bravo ! » Adan, clli que vegnâi de volâ m'a de dinse :

— Voliâi-vo veni on coup avoué mè ?

— Sari tiurie de vère on iâdzo l'è z'affère d'on bocon hiaut, que lâi repondo.

— Quaise-tè, gros fou, que fâ ma fenna, que te vâo allâ lè d'amon. Quemet tè tindrâi to per dessus cllia réoplane, tè que te sâ pas pi tè teni bin adrâi su lè z'èsevu dau carouset.

— Bin su que lâi vu allâ.

— Que na, lâi va pas.

— Montâ-vo, mè fâ l'hommo, vu modâ po lè niôle.

— Se te vâo lâi alla, mè dit ma fenna, laisse-mè ton parapiodze nâovo, que, se te tsi, tot ne sâi pas fatu...

Et su montâ. L'è èta tot èbahia de vère que n'è pas bin defecilo d'allâ dein clliau réoplane. On lâi è perdue bin. On djurerâi qu'on è su on breinno. Mâ cein que m'a lo mè amusâ l'è de vère du d'amon quinte mene fasant tote lè dzein que no guegnîvant du d'avau. Lè z'on regrînant lo nâ, lè z'autro, principalement lè fenne, âovrant lo mor et trézant la leinga ; ein a que clliousant on get, âo bin que lè z'âovrant tot grand ein serreit lè deint. On derâi on tropî de muton que renifliant.

Tot l'è bin z'u. Quand su z'u redêcheindu, m'a faliu grand teimps pe retrouvâ mon parapiodze et ma fenna (on parapiodze tot nâovo). M'a faliu adan racontâ ma veriâ et lo menistre m'a de dinse :

— Faut pas que lè z'hommo d'ora sè bra-guèyant. N'è pas leu que l'ant volâ lè premi. Sède-vo cò l'è que l'a èta la premiè ratta-volâre de ti, permî lè z'hommo ?

— Na.

— Eh bin, l'è Elie, que la Biblia no dit que l'è montâ tant qu'au ciè dein on bèrot rodze quemet le fù.

MARC A LOUIS.

AUX MILICES VAUDOISES

ET GENEVOISES

II

LE BANQUET AU CASINO

LA remise du drapeau étant terminée, a été saluée par 22 coups de canon, après quoi la troupe, s'étant formée en cortège, au milieu d'une foule innombrable de citoyens, a accompagné la députation zuricoise au Casino, où un banquet d'environ 80 couverts avait été préparé.

La salle, disposée avec autant de goût que d'élégance, rappelait dans ses emblèmes les circonstances mémorables qui avaient présidé à cette réunion. Le drapeau offert par Zurich dominait les trophées.

Parmi les toasts qui ont été portés, on remarque les suivants :

Par M. De Miéville, président du Grand Conseil : *A la Confédération suisse*. Ce toast a été salué par 22 coups de canon.

Par M. Furrer, président de la députation zuricoise : *Aux milices vaudoises*. « Comme

organe, a-t-il dit, de plusieurs milliers de citoyens, pénétrés de reconnaissance et d'admiration pour les braves milices qui ont sauvé, de concert avec celles de Genève, l'honneur national. »

Par M. le lieutenant-colonel Dupont : *Aux milices zuricoises*. Ce toast, porté avec chaleur et avec les couleurs d'une imagination poétiquement animée par le patriotisme, a été accueilli avec transports par l'assemblée.

Par M. le capitaine Veillon : *Aux autorités des cantons de Vaud et de Genève*. « C'est le peuple, dit-il, qui a montré qu'il comprenait l'honneur national, et qui a inspiré les autorités des cantons de Vaud et de Genève ; c'est, en conséquence, aux gouvernements de ces deux cantons que ce toast est porté. »

Par M. De Miéville : *Au général Guiguer*. « C'est en l'honneur de ce brave général, qui a si dignement commandé les troupes des deux cantons qu'il adresse ce toast. Si l'orateur, ajoute-t-il, n'est pas toujours de la même opinion que l'honorable général, les patriotes sont tous d'accord avec lui, quand il s'agit de maintenir l'honneur et l'indépendance de la patrie. »

Par M. Ruttimann, à M. Monnard, « défenseur de l'honneur de la Suisse dans la Diète de 1838, et dont les paroles ont retenti dans tous les cantons et dans tous les cœurs vraiment suisses. »

Par M. Monnard, qui demande qu'on laisse de côté les hommes pour ne s'attacher qu'aux principes ; ce sont eux qui protègent et sauvent les républiques. Il porte donc un toast à *l'esprit national*, qui unit les Suisses par mille points de contact et surtout par ce qu'il y a de plus généreux dans les sentiments ; cet esprit veut l'anéantissement non de l'existence des cantons, mais de leur égoïsme.

M. Monnard n'a pas oublié, dans son toast, ces Suisses domiciliés dans des pays étrangers, mais toujours attachés à leur patrie, et dont les sentiments se sont manifestés à l'occasion des événements d'octobre par des témoignages si éclatants.

(On sait que les Suisses domiciliés à Londres ont envoyé à MM. Rigaud et Monnard deux magnifiques coupes en argent, avec une description qui rappelle le souvenir de leur vote. Ces coupes sont du plus admirable travail et du meilleur goût.)

Le canon, au dehors, la musique militaire à l'intérieur, ont accueilli chacun de ces toasts.

A 7 heures, un détachement de carabiniers s'est rendu au Casino pour y recevoir le drapeau d'honneur et le transférer au bureau de l'inspecteur-général des milices. Il est aujourd'hui suspendu au pérystille du Grand Conseil, exposé aux regards du public, en attendant qu'il soit transporté dans l'arsenal national, à Morges, où il restera déposé.

La cordialité, l'affection confédérale ont constamment animé un repas sans luxe, mais offert par l'amitié reconnaissante. MM. les députés de Zurich ont apprécié les sentiments des Vaudois, qui répondaient chaleureusement à leurs cœurs.

Au dessert, on a annoncé l'arrivée d'officiers de l'arrondissement de Morges, qui avaient passé leur revue le matin. Une trentaine d'officiers, conduits par le brave lieutenant-colonel Caillot, entrèrent en effet et furent accueillis avec enthousiasme. Leur présence a contribué à augmenter l'éclat amical de cette fête, qui s'est prolongée jusqu'à minuit.

De retour à leur hôtel, MM. les députés ont eu une nouvelle sérénade, composée uniquement de chants.

Le mercredi, la députation a déjeuné avec M. l'inspecteur des milices et quelques officiers supérieurs chez M. Monnard. De là, elle s'est rendue à Ouchy, accompagnée de ces messieurs, pour s'embarquer sur le bateau à vapeur et se rendre à Genève.

¹ Sur les Plaines-du-Loup.